



## Séance du Conseil Syndical du SMBAA En date du 24 Novembre 2021 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre 2021, à 18h00, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Emile Joulain « Le Cube » à Longué-Jumelles, sous la présidence de M. Patrice PEGE.

### **Etaient présents :**

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	Monsieur	Pierre-Yves	DEMION
	Monsieur	Jeannick	CANTIN
	Monsieur	Patrice	PEGE
	Monsieur	Christian	RUULT
Communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe	Monsieur	Paul	RABOUAN
Communauté de Communes Baugeois Vallée	Monsieur	Franck	RABOUAN
	Monsieur	Jean Jacques	FALLOURD
	Monsieur	Franck	RUULT
	Monsieur	Jean-Claude	CHAUSSEPIED
	Monsieur	Jean-Michel	MINAUD
	Monsieur	Michel	LEBRETON

Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire	Monsieur	Xavier	DUPONT
Communauté de Communes Chinon-Vienne-Loire			
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	Monsieur	Jean-Charles	PRONO
	Monsieur	Pierre Noël	MEIGNAN
DEPARTEMENT	Monsieur	Guy	BERTIN
	Monsieur	Grégory	BLANC

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient excusés avec procuration :**

Madame Stéphanie RIOCREUX donne pouvoir à monsieur Xavier DUPONT – Monsieur Thierry PAPOT donne pouvoir à monsieur Christian RUAULT – Monsieur Jérôme HARRAULT donne pouvoir à monsieur Patrice PEGE – Monsieur Didier ROUGER donne pouvoir à monsieur Pierre-Noël MEIGNAN – Monsieur Jean-Paul PAVILLON donne pouvoir à monsieur Jean-Charles PRONO.

**Etaient excusés :**

Monsieur Jean-Philippe RETIF – Madame Isabelle DEVAUX – Monsieur Francis CHAMPION - Monsieur Pierre DAVID – Monsieur Benoit BARANGER.

**Etaient absents :**

Monsieur Christophe CARDET – Monsieur Thierry LHUILLIER – Monsieur Laurent NIVELLE -Monsieur Jean-Pierre BEAUDOUIN – Madame Isabelle MELO – Monsieur William BOUCHER – Monsieur Sébastien BOUSSION – Monsieur Paul OPREA.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Charles PRONO

Le Président remercie les personnes présentes et tout particulièrement la municipalité de Longué pour le prêt à titre gratuit de la salle à l'espace Emile Joulain « Le Cube ». La séance se déroule dans cette salle afin d'appliquer les mesures sanitaires en vigueur.

La présentation de ce conseil syndical est disponible sur le site internet :

<https://www.sage-authion.fr/download/4976/>

## Point n°1 : Information : Décisions prises par le bureau

Le Président liste les décisions prises à la dernière réunion de bureau suite à la délégation.

<b>Information : Points abordés et validés en Réunion de bureau du 27 Octobre 2021</b>
--

1. Délibération 2021\_bur.12 – approbation de la contribution au film documentaire des espaces naturels sensibles

**Décision :** Approuvé sous deux modalités : participation à hauteur de 5000 € si subventionnable au titre de la communication du SAGE, à défaut 1500 € seuil minimum pour l'apposition du logo.

2. Délibération 2021\_bur.13 – lutte contre les espèces invasives : Ragondins – rats musqués en Indre-et-Loire convention SMBAA-CCTOVAL-FREDON Centre Val-de-Loire et approbation de ses modalités :

**Décision :** Approuvé, convention CCTOVAL – FREDON Centre-Val-de-Loire, qui permet le même traitement que dans le 49 à hauteur de 2.50 € par capture

3. Délibération 2021\_bur.14 – validation de la décision de marché formalisé de l'étude HMUC (révision des volumes prélevables) :

**Décision :** Approuvé : validation de l'offre SETEC HYDRATEC pour un montant de 260 000 €.

4. Délibération 2021\_bur.15 – ressources humaines : définition du taux de promotion :

**Décision :** Approuvé : validation de 100 % du taux de promotion.

5. Délibération 2021\_bur.16 – validation des 1607 h. effectives :

**Décision :** Approuvé : principe réglementaire du cycle de travail des agents.

6. Délibération 2021\_bur.17 – ressources humaines : approbation des lignes directrices de gestion :

**Décision :** Approuvé : mise en œuvre de la procédure réglementaire : avis du Comité technique, arrêté de l'autorité territoriale définissant les lignes de gestion.

7. Délibération 2021\_bur.18 – validation de la rupture conventionnelle de Sylvain Royet :

**Décision :** Approuvé

8. Délibération 2021\_bur.19 – définition d'application de l'accord-cadre sur le télétravail :

**Décision :** Approuvé sur la base de modalités de télétravail régulier 1 jour/semaine et du télétravail flottant lors de réunions extérieurs proche du domicile ou pour les agents à temps partiel et circonstances exceptionnelles.

## **Point n°2 : Information – Lignes directrices de gestion RH (mouvement de personnel)**

Le président laisse la parole à Jean-Jacques FALLOURD, Vice-Président chargé du dossier et commente les lignes directrices de gestion RH. Le document est joint en annexe au compte rendu de la réunion.

Il sera soumis au prochain Comité Technique du Centre de Gestion 49 pour avis.

Monsieur Jean-Jacques FALLOURD informe les élus du départ de Sylvain ROYET, technicien de rivière (COUASNON) à compter du 14 janvier 2022. Un appel à candidature a été lancé pour pallier son remplacement.

## **Point n°3 : Information – Postes de direction**

Le président rappelle qu'en 2018, le poste de direction était mutualisé SMBAA/SYDEVA. Les délibérations de création du poste de direction ont été retiré par suite du contrôle de légalité pour le motif : position de stagiaire et détachement impossible. L'agent en poste a été titularisé dans le cadre d'ingénieur en 2019.

Depuis, suite à la crise sanitaire couplé au retard d'installation des exécutifs des deux entités n'a pas permis de revenir à situation initiale.

Le président souhaite une rencontre avec le Monsieur Guy BERTIN, nouvellement élu au poste de président du SYDEVA et de Monsieur Jean-Jacques FALLOURD, Vice-Président du SMBAA pour discuter du dossier.

## **Point n°4 : Information – Projet du PAPI complet (Plan d'Actions de Prévention des Inondations)**

Le président laisse la parole à monsieur Christian GRIMAULT, directeur qui présente le diaporama aux délégués.

## **Point n°5 : Délibération 2021\_CS.14 – Approbation du procès-verbal du 23 juin 2021**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité.

## **Point n°6 : Délibération 2021\_CS.15 – Complétude de la délibération du RIFSEEP : Filière technique et CIA**

Le président laisse la parole à Jean-Jacques FALLOURD qui commente le document sur l'attribution du RIFSEEP de la filière technique et du CIA transmis aux délégués pour la réunion. (Voir note de synthèse)

### ***Après débat, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :***

- D'approuver la complétude du RIFSEEP pour la filière technique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- D'instaurer le Complément Individuel Annuel conformément aux obligations réglementaires ;
- De prévoir l'inscription des crédits afférents dans le budget des exercices à venir
- D'autoriser le Président à signer les arrêtés ou tout document relatif à cette décision.

## **Point n°7 : Délibération 2021\_CS.16 – Budget Général : Décisions modificatives budgétaires**

Le président indique qu'il y a lieu de prendre les décisions modificatives budgétaires pour approvisionner différents comptes budgétaires du budget général du SMBAA.

### **Décision n° 1**

Par délibération n°2021-BUR -18 du 27 octobre 2021, le Bureau, dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil syndical, a délibéré pour valider la rupture conventionnelle de Mr Sylvain ROYET et accepter le versement de l'indemnité afférente pour un montant de 11.057.67 €.

Cette dépense n'étant initialement pas prévue au budget primitif 2021 de l'EPCI, il est donc nécessaire de prévoir une nouvelle inscription budgétaire complémentaire, nécessaire au versement de ladite indemnité au cours du mois de décembre prochain.

En conséquence, il convient de délibérer sur la décision modificative n°1 désignée ci-après :

<b>Section de fonctionnement - recettes -</b>
---

#### **Chapitre 013 – Atténuation de produits -**

Article 6419 - Remboursements sur rémunérations **+ 12.000.00 €**

<b>Section de fonctionnement - dépenses -</b>
---

#### **Chapitre 012 – Charges de personnel**

Article 64136 – Indemnité de licenciement et préavis **+ 12.000.00 €**

#### **Après débat, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :**

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal du SMBAA telle qu'elle est présentée ci-dessus,
- De l'autoriser à signer les actes administratifs relatifs à cette décision.

## **Point n° 8 : Délibération 2021\_CS.17 – Demande de subvention pour l'animation 2022 du SAGE Authion, du CTEau et des postes administratifs**

Le Président laisse la parole à monsieur Jean-Jacques FALLOURD qui expose :

Le Vice-Président rappelle que l'ensemble des programmes d'actions nécessitent des moyens techniques et humains qui sont pris en compte par les partenaires financiers comme la charge d'animation et de coordination au titre des contrats territoriaux ou en tant que structure porteuse du SAGE.

Depuis de 2020, en dehors des restes à réaliser des contrats précédents, le SMBAA assure l'animation et la coordination du contrat multithématique « CT Eau » et porte la mise en œuvre du SAGE.

L'animation, le suivi et la mise en œuvre de ces outils nécessitent la mobilisation de nombreux agents pour lesquels le syndicat sollicite une subvention. Le détail des postes est le suivant :

### Coordination générale des programmes

1 ingénieur coordonnateur ;

### Animation du SAGE AUTHION :

1 animateur SAGE ;

1 chargé de missions Communication/SIG ;

1 chargé de mission hydrologie et hydrogéologie ;

1 chargé de mission du suivi administratif du SAGE et de la coordination générale.

### Animation du Contrat Territorial unique « Eau » :

1 technicien de rivières coordinateur ;

4 techniciens de rivières ;

1 chargé de mission reconquête de la ressource en eau ;

1 rédacteur territorial.

### ***Après débat, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :***

- De solliciter des subventions aussi élevées que possible de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, des Conseils Régionaux, des Conseils Départementaux et de tout autre organisme susceptible d'apporter leur concours, pour l'emploi des postes cités ci-après au Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents, au titre de l'année 2022.
- D'inscrire au budget primitif 2022 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de personnel des postes susnommés.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents à l'exécution de la présente décision.

### **Point n°9 : Information – Présentation de la Commission géographique Authion**

Monsieur Jean-Charles PRONO, Vice-Président de la Commission Authion présente à partir des diapositives projetées lors de la réunion, les différents travaux réalisés. Guillaume MORELLATO, technicien du secteur géographique explique la partie technique des réalisations faites.

### **Point n°10 : Information – Panorama des travaux d'automne en cours 2021**

Monsieur Christian RUAULT, Vice-Président de la Commission Lathan présente, à partir des diapositives, les différents travaux d'automne en cours sur l'année 2021. Monsieur Christian GRIMAULT, directeur poursuit la présentation des travaux de restauration de la Boudardière.

### **Point n°11 : Information – Questions diverses**

Le président informe les membres présents des différentes dates de réunion.

### Prochaines réunions de bureau

- Le vendredi 17 décembre 10h30 (partagée avec l'équipe) ;
- Le mercredi 23 mars 18h00 (préparation du budget primitif) ;

### Prochaines réunions du Conseil Syndical

- Le mercredi 09 février 18h00 : débat d'orientations budgétaires ;
- Le mercredi 06 avril 18h00 : vote du budget primitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 20 h 15.